

SITUATION DU FOYER

Pour les couples séparés ou divorcés, il est IMPERATIF de remplir un dossier séparé

Responsable de l'enfant	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom d'usage		
Prénom		
Adresse complète		
 Domicile		
 Mobile		
Courriel		

INSCRIPTION

Fréquentation de l'accueil périscolaire : Semaine paire Semaine impaire
Fréquentation cantine : Semaine paire Semaine impaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Midi				
Soir				

Fréquentation aux mercredis récréatifs : Semaine Paire Semaine impaire

Matinée SANS repas (7h-12h) <input type="checkbox"/>	Matinée AVEC repas (7h-13h30) <input type="checkbox"/>
Après-midi SANS repas (13h30-17h30) <input type="checkbox"/>	Après-midi AVEC repas (12h-17h30) <input type="checkbox"/>
Journée complète avec repas (7h-17h30) <input type="checkbox"/>	

REDEVABLE(S) A QUI ADRESSER LA OU LES FACTURE(S)

Père Mère Père **et** Mère
 Père **ou** Mère Autres (Précisez Nom et adresse)

En cours d'année, tout changement de situation ou de planning doit nous être impérativement signalé dans la quinzaine afin de mettre à jour les informations.

Le cas échéant, la facturation sera appliquée selon le dossier connu.

PERSONNES AUTORISEES

A VENIR CHERCHER L'ENFANT AUTRES QUE LES RESPONSABLES LEGAUX (Personnes mineures non autorisées, sauf autorisation parentale)

Contact 1 : Nom et Prénom :Filiation :	
 Domicile :	 Mobile :
Contact 2 : Nom et Prénom :Filiation :	
 Domicile :	 Mobile :
Contact 3 : Nom et Prénom :Filiation :	
 Domicile :	 Mobile :

J'autorise mon enfant à se rendre dans les différentes structures de la commune et à participer aux sorties pédagogiques de l'année scolaire :

OUI NON

J'autorise mon enfant à partir seul des accueils toute l'année :

OUI NON

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la Commune de Pagny sur Moselle à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de la communication municipale (page Facebook, presse locale, bulletin municipal, intramuros, site internet de la ville).

OUI NON

Utilisation de vos données personnelles

La commune de Pagny sur Moselle, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données recueillies sont nécessaires à la bonne inscription de votre enfant à l'école publique ainsi qu'à vous contacter en cas de nécessité liée à votre enfant. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de l'inscription. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période d'inscription de votre enfant.

Vos droits

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement vous concernant et/ou concernant votre enfant
- du droit, pour motifs légitimes de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant au service jeunesse. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>
- contacter le Délégué à la Protection des Données de la collectivité : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>

Je soussigné(e), en qualité de père, mère, tuteur, certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche, **reconnais avoir pris connaissance du règlement périscolaire-mercredis récréatifs et centre de loisirs** (consultable sur le site internet de la ville) **ainsi que l'utilisation de vos données personnelles (joint).**

Fait à Pagny-sur-Moselle, le

Signature(s) Obligatoire

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :Kg **Taille** :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical permanent pendant les temps périscolaire ou les centres de loisirs?

Oui Non

Si **oui**, joindre le PAI (Projet d'Accueil Individualisé), l'ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice), et le protocole avec une photo de l'enfant

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance

ALLERGIES

Alimentaires : Oui Non Si oui, précisez.....

Médicamenteuses : Oui Non Si oui, précisez

Autres :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé : Oui Non

Si oui, précisez.....

Recommandations des parents

Exemple : Port des lunettes etc

RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable n°1 : Nom : Prénom :

Adresse :

 **Domicile** :

 **Travail** :

 **Mobile** :

Responsable n°2 : Nom : Prénom :

Adresse :

 **Domicile** :

 **Travail** :

 **Mobile** :

Nom et téléphone du médecin traitant

.....

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise les responsables des accueils de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur (appel 1er secours ou autre...).

Date :

Signature(s) **Obligatoire**

DOCUMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Mail : jeunesse@pagnysurmoselle.fr

Directeurs des accueils : 06 01 10 79 71 (numéro à faire en priorité)

Service jeunesse : 03 83 81 38 15



TARIFS 2025 - 2026

ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Accueil matin et soir	
Quotient familial <600 € (par heure)	1.10 €
Quotient familial de 600 à 800 € (par heure)	1.34 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	1.65 €
Quotient familial >à 1 000 €	1.90 €
Pause méridienne (repas et accueil)	
Quotient familial <600 €	5.14 €
Quotient familial de 600 à 800 €	6.00 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	6.86 €
Quotient familial >à 1 000 €	7.71 €
MERCREDIS RECREATIFS	
Demi-journée sans repas	
Quotient familial <600 €	4.16 €
Quotient familial de 600 à 800 €	5.14 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	6.38 €
Quotient familial >à 1 000 €	7.35 €
Demi-journée avec repas	
Quotient familial <600 €	8.09 €
Quotient familial de 600 à 800 €	9.70 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	11.45 €
Quotient familial >à 1 000 €	13.06 €
Journée complète	
Quotient familial <600 €	11.22 €
Quotient familial de 600 à 800 €	13.54 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	16.23 €
Quotient familial >à 1 000 €	18.57 €
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (centre de loisirs)	
Journée complète (résident à Pagny-sur-Moselle)	
Quotient familial <600 €	8.25 €
Quotient familial de 600 à 800 €	10.26 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	12.20 €
Quotient familial >à 1 000 €	15.94 €
Journée complète (extérieur à Pagny-sur-Moselle)	
Quotient familial <600 €	13.62 €
Quotient familial de 600 à 800 €	16.98 €
Quotient familial de 801 € à 1 000 €	21.19 €
Quotient familial >à 1 000 €	26.44 €
POUR TOUS LES ACCUEILS	
Dépassement horaire (par ½ heure)	
(Toute demi-heure entamée est due), en raison des charges de personnel que cela engendre pour la commune et le service. Si cela est récurrent, une décision d'exclusion sera peut-être envisagée.	10€